



## Consignes de tri sur Vienne

### Emballages (plastique, métal, carton, papier)

#### Plastique

**Oui** : bouteilles (eau, boissons...) (*prenez à revisser les bouchons et à ne pas les écraser*), cubitainers et bidons, barquettes, pots de yaourt (et assimilés), pots de pâté ou terrine, boîtes d'œufs, sachets plastique, films plastique, barquettes en polystyrène, flacons de produits ménagers et d'hygiène, berlingots (recharges), déodorants bille, tubes de dentifrice ou crème, emballages de serviettes hygiéniques, papier bulles, tubes et flacons de comprimés

**Non** : filets (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*), sachets de chips (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères*)

**Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres**

**Ne pas mettre en sac**

#### Carton

**Oui** : briques alimentaires, boîtes et suremballages (y compris avec fenêtre plastique), boîtes à chaussures, boîtes de jeux / jouets, cartons de livraisons (*à jeter directement avec scotch, agrafes...*), boîtes de pizza ou pâtisserie, rouleaux (papier toilette ou essuie-tout), paquets de cigarettes

**Non** : grands cartons type déménagement ou électroménager (*à porter en déchetterie*)

**Pensez à aplatir ou plier pour gagner de la place**

**Inutile de nettoyer les briques alimentaires**

Le site [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) permet de faire une recherche par type de déchet et en fonction de sa localité pour connaître les consignes locales. Le site propose également une application.

#### Métal

**Oui** : flacons de sirop, conserves, canettes, aérosols, barquettes aluminium, muselets, capsules, boîtes de cigares, couvercles de bocaux, tubes de dentifrice, papier aluminium, opercules, sachets de nourriture pour chats, capsules de café

**Non** : emballages de produits toxiques et dangereux (*à porter en déchetterie*), plaquettes de médicaments (*ordures ménagères*)

#### Papier

**Oui** : journaux, magazines, catalogues, prospectus, papiers, enveloppes (y compris avec fenêtre plastique), papiers de pâtisserie ou de fromagerie, annuaires, cahiers (y compris à spirales), blocs-notes, papier cadeau (*à jeter directement avec scotch, agrafes...* attention aux papiers brillants qui sont en plastique), papiers kraft, affiches et posters, tickets de caisse, étiquettes de vêtements, sacs en papier (y compris avec anses en ficelle ou plastique), tickets de jeux à gratter, livres

**Non** : étiquettes autocollantes, petits morceaux (découpés, broyés), serviettes en papier, essuie-tout, mouchoirs, papiers spéciaux (photo, thermosensible, papier peint)

**Ne pas mettre les papiers en boule**

#### Verre

**Oui** : bouteilles, bocaux, flacons (y compris avec vaporisateur)

**Non** : verres de table, vaisselle, plats, vitres, miroirs (*à jeter dans la poubelle des ordures ménagères ou porter en déchetterie*), ampoules (*filament et halogènes : poubelle des ordures ménagères ; LED et fluocompactes : point de collecte*), ampoules de médicaments

**Inutile de nettoyer vos contenants**

**Attention aux restrictions horaires pour les containers publics (7h-22h)**